

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/7-1/6

Nombre de conseillers :

◇ en exercice :	11
◇ présents :	7
◇ votants :	9
◇ pour :	9
◇ contre :	0
◇ abstentions :	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27 février 2026.

Présents : JEANFREU Christiane, SPERANDIO Marc, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, VIEU Virginie épouse ANTECH, FRAICHE Jean Pierre.

Absents excusés : BELOTTI Magali, BASTIDE Patrick (a donné procuration à SPERANDIO Marc), MALET Thierry (a donné procuration à CANCIAN Pierre).

Absente : TAILHAN Isabelle.

Secrétaire de séance : CANCIAN Pierre.

OBJET :

**Transfert du
résultat
d'exploitation du
service d'EAU à la
COMMUNE
pour l'exercice 2025**

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice **2025** qui se limite au transfert d'excédents du budget de l'eau sur le budget de la commune;
- Considérant que le service de distribution d'eau potable a été transféré au Sivom des eaux du Limouxin au 31/12/2024 ;
- Considérant que les seules opérations portant sur l'exercice 2025, sont celles du transfert de l'excédent de la section de fonctionnement et du solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au budget M57 de la commune et que ces opérations sont régulières et justifiées ;
- Statuant sur le transfert du résultat de fonctionnement **2025**;
- Constatant que le compte administratif présente un **excédent** de fonctionnement au 01/01/2025 : **63 485, 50 €**
- **DÉCIDE** de transférer les résultats comme suit :

... / ...

... / ...

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 011-211102116-20260305-2026716-DE

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	63 485,50
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	0,00
DEFICIT	0,00
A) EXCEDENT AU 01/01/2025	63 485,50
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'invest. (compte 1068)	0,00
SOLDE DISPONIBLE	63 485,50
TRANSFERT DE RESULTAT sur le budget 2025 de la COMMUNE	63 485,50

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pierre CANCIAN



Le Maire,

Christiane JEANFREU